
COMMUNE DE LIEURAN-CABRIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune www.lieuran-cabrieres.com

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2018. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

BUDGET PRINCIPAL

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer son quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et l'amortissement du document d'urbanisme.

Dépenses Fonctionnement

	REALISATIONS		Évolution
	2017	2018	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	19 173,23	21 748,17	+13,43%
61 - SERVICES EXTERIEURS	40 680,54	36 363,88	-10,61%
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 318,41	46 277,53	+31,03%
63 - IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 333,22	3 393,00	+1,79%
64 - CHARGES DE PERSONNEL	34 077,66	35 944,69	+5,48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 744,70	18 386,42	-6,88%
66 - CHARGES FINANCIERES	2 889,23	2 715,64	-6,01%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	191,50	7 212,99	+3666,57%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 828,25	358,88	-93,84%
TOTAUX	161 236,74	172 401,20	+6,92%

Les variations les plus significatives en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Charges exceptionnelles : remboursement à la Communauté de Communes du Clermontais des redevances perçues par la commune au titre de la facturation de l'eau et de l'assainissement 2017.
- Dotations aux amortissements et provisions : en 2017, une provision de 5000 € a été constituée pour les risques liés aux contentieux.
- Autres services extérieurs : dont 28 109 € pour le personnel mis à disposition par le Groupement d'Employeurs :
 - 1 agent d'entretien polyvalent en CDD à temps partiel à raison de 24 heures par semaine
 - une accompagnatrice scolaire en CDI à temps partiel à raison de 2,5 heures par semaine.
 - Tableau des effectifs de la commune au 31 décembre 2018 :

		Titulaire	Contractuel
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 TNC 21,5h	
	TOTAL Filière administrative	1	0
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique		1 TNC 16h
	Total filière technique	0	1
	<i>Filière animation</i>		
Catégorie C	Accompagnatrice scolaire	0	1 TNC 3h
	Total filière animation	0	1
	TOTAL GENERAL	1	2

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par les impôts locaux, les dotations de l'État et les revenus des immeubles.

➤ La fiscalité :

Les taux d'imposition restent identiques à ceux de 2017 :

- Taxe d'habitation : 10,99 %
- Taxe foncière (bâti) : 14,20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 76,79 %

➤ Les fonds départementaux de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux

Il s'agit d'un impôt obligatoire sur les droits de mutation perçu au profit d'un fonds de péréquation départemental. Les ressources du fonds sont ensuite réparties entre les communes éligibles suivant un barème établi par le conseil départemental prenant en compte des critères fixés par la loi (importance de la population, effort fiscal et montant des dépenses d'équipement brut).

Au titre de l'année 2018, la commune a reçu la somme de 32 792,16 € (27 482,53 € en 2017).

➤ Dotations de l'État

Contrairement à l'année 2017 et à la tendance nationale, les dotations de l'État ont augmenté en 2018 :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 17 026 € (15 924 € en 2017)
- Dotation de Solidarité Rurale : 6 499 € (6 083 € en 2017)
- Dotation Nationale de Péréquation : 2 093 € (1 744 € en 2017)
- Dotation aux élus locaux : 2 972 € (2 962 € en 2017)

<u>Recettes Fonctionnement</u>			
	REALISATIONS		Évolution
	2017	2018	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	377,90	268,00	-29,08%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET	4 703,84	1 160,32	-75,33%
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	105 388,00	112 914,71	+7,14%
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	68 816,37	66 673,88	-3,11%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 601,71	27 006,25	-8,77%
76 - PRODUITS FINANCIERS	2,96	3,16	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	191,50	399,41	+108,57%
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
TOTAUX	209 082,28	208 425,73	-0,31%

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Elle est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Pour les **dépenses**, il s'agit, entre autres, des nouveaux travaux, des acquisitions immobilières, mais également des remboursements des sommes empruntées.

Pour les **recettes**, il s'agit principalement des subventions d'investissement, de la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire et des nouveaux emprunts souscrits.

<u>Dépenses Investissement</u>			<u>Recettes d'investissement</u>		
	2017	2018		2017	2018
0 - Patrimoniales (041)		3 940,00	001 - Excédent invest. reporté		145 774,10
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 940,00	0 - Patrimoniales (041) (art.23)		3 940,00
00 - Financières	8 046,85	8 520,44	00 - Financières	34 242,61	21 335,22
001 - Déficit invest. reporté	7 620,77		10222 - FCTVA	12 312,33	8 257,25
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 046,85	8 520,44	10226 – Taxe d'aménagement	10 244,20	12 800,09
000 – Non individualisées	49 915,65	94 236,02	2802 – Amort. doc. urbanisme	584,25	277,88
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 566,78	2 684,18	1068 – Excédent de fonct. capitalisé	11 101,83	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 348,87	87 611,84	000 – Op. non individualisées	62 728,00	24 693,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		3 940,00	Subv. État	37 944,00	
Op 24 - Aménagements routiers	38 679,43		Subv. Département	9 800,00	12 000,00
Op 26 - Rénovation de l'éclairage public		11 041,41	Subv. Communauté de Communes	2 770,00	12 693,00
			Subv. Hérault Énergies	12 214,00	
			040 – op. de cessions	191,50	
TOTAUX	104 262,70	117 737,87	TOTAUX	97 162,11	195 742,32

➤ Les principaux investissements de l'année 2018 :

- Aménagement de l'espace du lavoir : 34 705 €
- Aménagement du réseau pluvial : 23 833 €
- Rénovation de l'éclairage public : 11 041 €

III. VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		168 128.58		145 774.10		313 902.68
Opérations de l'exercice	172 401.20	208 425.73	117 737.87	49 968.22	290 139.07	258 393.95
TOTAUX	172 401.20	376 554.31	117 737.87	195 742.32	290 139.07	572 296.63
Résultat de clôture		204 153.11		78 004.45		282 157.56
Restes à réaliser					160 300.00	
Besoin/excédent de financement Total						121 857.56
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						94 516.12

IV. LES DONNEES SYNTHETIQUES

- *La capacité d'autofinancement brute* (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement ...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations cédées) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.
Pour l'exercice 2018, la CAF brute s'élève à 36 383 €.
- *La capacité d'autofinancement nette* (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.
Pour l'exercice 2018, la CAF nette s'élève à 28 163 €.
- *L'état de la dette* : un seul emprunt à rembourser. L'encours de la dette au 31/12/2018 (capital restant dû) s'élève à 121 747,69 €.
- *La capacité de désendettement* : ce ratio indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette. Il s'élève à un peu plus de 3 ans. Ce ratio est très correct dans la mesure où le seuil de vigilance se situe à 10 ans.
- Principaux ratios :
 - Dépenses réelles de fonctionnement / population : 528,84 €
 - Produits des impositions directes / population : 326,36 €
 - Recettes réelles de fonctionnement / population : 639,34 €
 - Encours de la dette / population : 373,46 €
 - DGF / population : 52,23 €
 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 20,85 %

BUDGET ANNEXE DU CCAS

Ce budget n'a qu'une section de fonctionnement.

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 911.32
Opérations exercice			105.00	
Total			105.00	1 911.32
Résultat de clôture				1 806.32
Restes à réaliser				
Total cumulé				1 806.32
Résultat définitif				1 806.32